

L'Armistice de Corée

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu il y a quelques instants la déclaration que vient de faire le ministre. Il est tout à fait approprié à mon avis que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) soit à la tête d'une délégation d'anciens combattants qui visiteront la scène des batailles auxquelles ils ont participé. J'aimerais me joindre au ministre pour rendre hommage aux valeureux Canadiens qui sont enterrés à l'étranger. Nous tenons à rendre hommage non seulement à nos héros morts, mais aussi à leurs compagnons d'armes des forces armées du Canada qui ont pu rentrer au pays.

Selon moi, cela montre bien que le Canada est prêt à faire sa part pour maintenir la paix mondiale et la promouvoir partout où il peut y avoir des conflits.

J'espère que le cimetière de Pusan, en Corée, que le ministre visitera pendant son voyage, est tout aussi bien entretenu que les cimetières d'Italie que j'ai visités avec le ministre il y a quelques années. Si ce n'est pas le cas, je suis certain qu'il veillera à ce que le Canada prenne les moyens nécessaires pour que le cimetière soit entretenu comme il devrait l'être. Les députés de l'opposition officielle se joignent tous au ministre pour rendre hommage à nos héros morts enterrés à l'étranger.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour quelqu'un qui a combattu dans une guerre que de rendre hommage à ceux qui ont combattu dans une autre guerre. Bien que seulement cinq années de paix se soient écoulées, entre la Seconde guerre mondiale et la guerre de Corée, ces deux conflits étaient tout à fait différents sous de nombreux aspects. D'une certaine façon, la guerre de Corée a prouvé que la guerre totale était impossible. Cette guerre, où les Canadiens ont combattu sous l'égide et la direction des Nations Unies, aurait probablement pu être terminée plus rapidement par le recours à la bombe nucléaire.

Ce qui est important dans cette guerre, c'est que les nations du monde ont compris que le recours aux armes nucléaires n'était pas un moyen de mettre fin à une guerre. C'était reconnaître que la guerre totale n'est plus possible. La guerre s'est prolongée et il y eut beaucoup d'autres pertes. Beaucoup de sacrifices avaient une double signification. De nombreuses vies ont été perdues pendant le déroulement de la guerre, et beaucoup d'autres ont été sacrifiées à cause de notre détermination à éviter un holocauste nucléaire. En ce sens, la guerre de Corée marque un tournant dans l'histoire.

Quand la paix fut enfin rétablie, ce n'était pas la paix totale, tout comme la guerre n'avait pas été totale. Le message était clair. Il n'était plus possible, dans un monde où l'interdépendance est si marquée, de se livrer une guerre totale ni d'atteindre la paix absolue. Il arrive un temps où les États doivent chercher à s'entendre.

C'est un grand honneur pour moi de rendre l'hommage le plus sincère à ceux qui ont participé à la guerre de Corée et de présenter mes cordiales salutations au ministre et à la délégation qui l'accompagnera dans son voyage vers la scène de l'héroïsme de ces soldats.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais remercier le ministre de m'avoir fait parvenir copie de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre, en rappelant le souvenir de la participation du Canada à la guerre de Corée au cours des années 1950. Dans sa déclaration, le ministre men-

[M. MacDonald (Cardigan).]

tionne le nombre de 516 soldats canadiens qui ont péri sur les champs de bataille et qui sont aujourd'hui inhumés dans un cimetière qui sera visité par l'honorable ministre lui-même au cours du mois de juillet avec quelques membres d'une délégation.

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que nous évoquons le souvenir de Canadiens qui sont allés combattre sur les champs de bataille à l'extérieur de notre pays et qui ont donné leur vie pour assurer la liberté dont nous jouissons présentement. Je pense qu'il est parfois bon de rappeler ce souvenir et cette participation des Canadiens à la défense de nos libertés, de rappeler ce souvenir non pas pour les personnes de notre âge, mais plus particulièrement pour les jeunes qui bénéficient de cette liberté, qui parfois en abusent sans trop comprendre malheureusement que des personnes qui les ont précédés, parfois des êtres chers, ont fourni leurs efforts tant intellectuellement que financièrement et corporellement pour assurer cette liberté.

Je profite donc de l'occasion pour assurer le ministre de notre collaboration à l'occasion de ce voyage en Corée. Je lui demande d'avoir une pensée particulière pour ces Canadiens. J'en connais au moins deux dont j'ai le nom à la mémoire, et je voudrais lui assurer qu'au moment où il fera la visite au cimetière, nous serons de tout cœur avec lui pour rappeler ce souvenir et en même temps pour demander à la divine Providence, si ce n'est déjà fait, de leur accorder un véritable repos bien mérité.

* * *

● (1512)

[Traduction]

LA LOI CONCERNANT L'INDÉPENDANCE DU PARLEMENT

MESURE TENDANT À EMPÊCHER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): demande à présenter le bill C-62, concernant l'indépendance du Parlement et les conflits d'intérêts, des sénateurs et des députés et modifiant en conséquence certaines autres lois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais fort bien qu'il est rare que nous demandions des explications à propos d'un projet de loi, lorsqu'il est présenté à la Chambre par un ministre, mais je ferais remarquer que l'article 68(2) du Règlement en prévoit le cas, comme il est également indiqué au commentaire 356 de la 4^e édition de *Beauchesne*. Étant donné par conséquent l'importance de ce projet de loi et l'intérêt du sujet à l'étude aujourd'hui, je crois que le ministre devrait pouvoir donner à la Chambre une brève explication.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je reconnais le bien-fondé de la proposition du député, mais malheureusement il s'agit d'un bill de nature si étendue qu'une brève explication ne suffirait pas. Par conséquent, afin de ne pas être injuste à l'égard de ce projet de loi, je proposerais au député de lire les documents qui l'accompagnent, et que je mettrai à sa disposition dès que le bill aura été étudié en première lecture.